

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 246-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.20

Déposée le: 29.12.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

de Meuron (Thun, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 26.01.2017

N° d'ACE: 437/2017 du 10 mai 2017
Direction: Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification: Non classifié



Jeux olympiques de 2026: plus de transparence sur les répercussions financières et l'écocompatibilité!

Selon le communiqué de presse du 14 décembre 2016, le Conseil-exécutif du canton de Berne soutiendra la candidature « 2026. Les Jeux Swiss Made » pour les Jeux olympiques d'hiver 2026 à hauteur d'un million de francs prélevés sur le Fonds de loterie si Swiss Olympic choisit le projet pour une candidature internationale. En mars 2017, le Parlement du sport de Swiss Olympic décidera d'une candidature suisse. Outre les principaux sites de compétition en Valais, le projet national décentralisé « 2026. Les Jeux Swiss Made » a prévu des sites dans le canton de Berne à Kandersteg, Berne et Bienne ainsi qu'un deuxième village olympique à Thoun. Un nouveau tremplin de saut à skis devrait être construit à Kandersteg et d'importantes infrastructures devront voir le jour à Thoun. Avec ce projet décentralisé, on ignore par ailleurs comment les athlètes et les participants et participantes se déplaceront entre les différents sites. Le gouvernement parle pourtant d'une « opportunité pour optimiser durablement les infrastructures de transport et les installations sportives. » Dans la situation actuelle, ni les répercussions financières d'un tel événement, ni ses conséquences environnementales et pour la société en général ne sont connues.

Le Conseil fédéral écrit : « Dans le même temps, il est clair qu'une manifestation sportive de

cette envergure ne pourra pas avoir lieu sans un soutien financier substantiel des pouvoirs publics. » Il décidera à l'automne 2017 – sur la base d'une requête de Swiss Olympic – du contenu et de la forme du soutien fédéral, et rédigera le cas échéant un message à ce sujet.¹

L'idée que les Jeux olympiques dégageraient d'énormes bénéfices économiques pour le pays organisateur est très répandue. Les conséquences positives sur l'économie locale sont surtout mises en évidence par les organisateurs. Ils soulignent l'élan que les Jeux donneraient au tourisme et aux entreprises locales ainsi que l'amélioration des infrastructures qu'ils apporteraient. Les expériences des précédentes villes hôtes montrent toutefois une réalité différente : énormes bâtiments en ruines, pollution environnementale et dépenses supplémentaires sont autant de marques laissées par ces manifestations gigantesques. L'expérience des Jeux olympiques n'est par conséquent pas partout la même. Depuis les attaques terroristes, les coûts de la sécurité ont véritablement explosé. Or ces dépenses ne sont pas durables. L'Etat devra prendre en charge une grande partie des coûts des infrastructures et de la sécurité. Ainsi, il faut se demander si ces ressources limitées ne seraient pas plus profitables à la population utilisées autrement : augmenter les dépenses publiques pour la formation par exemple ne serait-il pas plus utile ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Concrètement, quelle participation du canton de Berne est prévue par le projet des Jeux olympiques 2026 ?
2. Quels agrandissements et nouvelles constructions seraient nécessaires ou sont prévus pour les sites de Bienne, Thoune, Berne et Kandersteg ?
3. Les stades déjà existants à Bienne et Berne satisfont-ils aux exigences olympiques ?
4. Que représente au niveau financier et écologique la construction d'un tremplin supplémentaire à Kandersteg ?
5. De quel genre d'« opportunité pour optimiser durablement les infrastructures de transport et les installations sportives » parle-t-on ?
6. Quelles dépenses ont déjà été effectuées ou sont prévues par le canton dans le cadre du dépôt du projet ?
7. Sur quel volume de dépenses publiques (canton et communes du canton de Berne) le canton peut-il compter pour couvrir les frais de sécurité, d'infrastructure, de transport, de promotion du sport, de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources ?
8. Où le village olympique de Thoune doit-il être construit, quelle sera sa taille, et comment une utilisation durable du bâtiment est-elle garantie ?

¹ Communiqué : Le Conseil fédéral discute pour la première fois des Jeux olympiques d'hiver 2026, 02.12.2016.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-64790.html>

9. Le Conseil-exécutif est-il prêt à mener les éventuels Jeux olympiques d'hiver 2026 sans générer d'émissions de CO₂ ?
10. Le Conseil-exécutif est-il prêt à veiller au respect des standards écologiques les plus élevés (élimination des déchets, utilisation des sols, gestion des ressources et de l'eau, organisation des transports, etc.) pour les éventuels Jeux olympiques d'hiver 2026 ?
11. Comment le Conseil-exécutif est-il impliqué dans le projet et son organisation ?
12. Est-il garanti que le Grand Conseil sera impliqué dans la suite de la planification ?
13. Quand le Conseil-exécutif soumettra-t-il au Grand Conseil une base de décision pour répondre à la question de la participation aux Jeux olympiques d'hiver 2026 ?
14. Le Conseil-exécutif soumettra-t-il au Grand Conseil le crédit d'un million de francs prélevé sur le Fonds de loterie (compétence limitée à un million de francs pour le Fonds de loterie) ?

Motivation de l'urgence : en mars 2017, Swiss Olympic se prononcera déjà sur un projet de candidature internationale. Le Conseil fédéral devrait prendre une décision à l'automne 2017. Etant donné qu'aucun débat n'est prévu au Grand Conseil avant la décision de Swiss Olympic, il est urgent de répondre rapidement aux questions en suspens à propos de l'envergure du projet.

Réponse du Conseil-exécutif

Swiss Olympic a lancé en mars 2016 le processus de candidature aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026. Dans ce cadre, divers groupes ont développé des idées de candidature. Alors que les travaux avaient déjà avancé dans le canton des Grisons, le Conseil-exécutif bernois a jugé qu'il n'était pas réaliste de faire cavalier seul et la Ville de Berne a refusé d'être la ville hôte. Le canton de Berne dispose cependant de diverses installations qui pourraient très bien se prêter au déroulement de certaines compétitions.

Le projet « Sion 2026. Les Jeux au cœur de la Suisse » (Sion 2026) découle de plusieurs idées proposées préalablement. Le Conseil-exécutif a décidé en décembre 2016 de soutenir cette candidature qui prévoit d'organiser des compétitions sur plusieurs sites du canton de Berne. Il appuie cette dernière car la portée et la signification d'une candidature aux Jeux dépassent de loin les effets du marketing touristique habituel. Les Jeux pourraient servir de plateforme pour présenter au monde entier le canton de Berne comme une destination touristique attractive, un lieu de rendez-vous pour les sports d'hiver, un centre économique et un lieu de vie. Le Conseil-exécutif a donc accepté de débloquent une contribution d'un million de francs prélevée sur le Fonds de loterie pour l'élaboration de la candidature à condition que Sion 2026 soit la candidature officielle.² Le versement de cette contribution est assorti d'autres conditions : le financement global de cette phase, qui représente un montant de 24 millions de francs, doit ainsi être assuré (Confédération, Swiss Olympic, cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg, communes sites et particuliers) ; la Confédération doit elle aussi apporter son soutien à la candidature et Swiss Olympic doit retenir la candidature Sion 2026 et décider de soumettre une candidature internationale.

² ACE 1387/2016 du 14 décembre 2016 ; la candidature avait à l'époque été présentée sous le nom « 2026. Les Jeux Swiss Made / Switzerland 2026. The Games ».

La candidature Sion 2026 est portée par une association régie par les dispositions du Code civil suisse. Le canton de Berne ne fait pas partie de cette association et n'est pas représenté au sein de ses organes de direction.

Sion 2026 prévoit en principe les sites suivants : ³

Sion	Ville hôte, Big Air
Crans-Montana, Veysonnaz	Ski / snowboard alpin, snowcross, bosses / saut acrobatique, slalom parallèle
Leysin	Half-pipe / slopestyle
Goms	Ski de fond, biathlon
Kandersteg	Saut à ski, combiné nordique
Lausanne	Patinage artistique, short track
Aigle	Patinage de vitesse
Berne, Bienne, Fribourg	Hockey sur glace
Viège	Curling
Saint-Moritz	Bobsleigh, luge, skeleton
Collombey, Thône	Villages olympiques
Martigny	Centre de presse

En février 2017, les électeurs et électrices du canton des Grisons ont rejeté le crédit de 25 millions de francs prévu pour la préparation de la candidature.

Le 7 mars 2017, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a validé la candidature Sion 2026. Le Parlement du sport de Swiss Olympic a confirmé cette décision le 11 avril 2017 et accordé un montant de huit millions de francs pour la préparation de la candidature.

Les prochaines étapes planifiées par Swiss Olympic sont les suivantes :

Juillet 2017	Consolidation du programme technique dans le cadre de la candidature avec preuve de la faisabilité financière et stratégie de durabilité, remise d'une demande de soutien au Conseil fédéral
Septembre 2017	Décision de principe du Conseil fédéral pour/contre l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2026 en Suisse, mandat d'élaboration du message à l'intention du Parlement
A partir de l'automne 2017	Préparation de la campagne nationale et internationale
Février 2018	Annonce de la candidature suisse au CIO par Swiss Olympic (déclaration d'intention)
Mai 2018	Adoption du message du Conseil fédéral sur la candidature 2026 à l'intention du Parlement fédéral

³ Etat en mars 2017 ; des modifications pourront être apportées en fonction des résultats des travaux de planification. Plus d'informations sous <http://sion2026.ch/> et <http://www.swissolympicteam.ch/>

Novembre 2018	Décision du Parlement fédéral
Jusqu'à décembre 2018	Obtention de toutes les décisions nécessaires aux niveaux fédéral, cantonal et communal (après échéance des délais référendaires)
Dès janvier 2019	Dépôt de la candidature au CIO
Eté / automne 2019	Décision d'adjudication du CIO

Au cours des prochains mois, le choix des sites prévus devra donc être confirmé et la faisabilité, les coûts et le financement devront être détaillés. Sion 2026 souhaite préparer et réaliser les Jeux en conformité avec l'Agenda 2020 du Comité international olympique selon des principes de durabilité. Cela signifie notamment que le Conseil-exécutif financera uniquement les installations dont la construction est jugée réalisable et dont l'exploitation et l'entretien à long terme sont assurés. Il convient donc de prouver que ces installations feront également l'objet d'une utilisation judicieuse sur le plan économique et social après les Jeux. Les dispositions légales en matière d'aménagement du territoire et d'environnement doivent bien évidemment être respectées. La contribution du canton doit en outre être adaptée aux ressources financières dont il dispose.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux différentes questions :

1. Aucune donnée n'est encore disponible concernant une éventuelle participation financière du canton de Berne.
2. Voir les réponses aux questions 3, 4 et 8.
3. Des adaptations architecturales et techniques des deux patinoires seront vraisemblablement nécessaires. Il faudra clarifier lors de la préparation de la candidature dans quelle mesure ces travaux dépasseront le cadre des travaux de maintenance et de rénovation qui étaient prévus de toute façon.
4. D'après de premières estimations, les coûts de construction d'un tremplin de saut à ski et des adaptations nécessaires des installations existantes s'élèvent à 28 millions de francs. Les coûts exacts, le financement et le respect des dispositions concernant l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement devront être clarifiés au cours de la procédure de préparation de la candidature.
5. Concernant les installations sportives, voir les réponses aux questions 3, 4 et 8. Le réseau de transport suisse devrait suffire en principe pour les déplacements qui seront nécessaires. D'éventuelles optimisations pourront être requises en fonction de la fixation définitive des sites.
6. Les dépenses du canton pour la préparation de la candidature ne seront possibles que dans le cadre de l'arrêté du Conseil-exécutif 1387/2016. Les conditions qui y sont formulées ne sont pas encore remplies, raison pour laquelle aucune dépense n'a encore été effectuée.
7. Des déclarations sur les coûts incombant au canton et aux communes concernées ne pourront être faites que lorsque des informations plus précises sur les différents projets et la participation de la Confédération seront disponibles.
8. La préparation de la candidature devra permettre d'indiquer quelles seront les capacités nécessaires en termes de logement à Thoun. Il n'est donc pas encore possible de répondre à cette question.

9. Le Conseil-exécutif s'engage pour une candidature durable. Etant donné qu'il n'est pas responsable du déroulement des Jeux, il ne peut rien garantir à ce sujet.
10. Voir la réponse à la question 9.
11. Le canton de Berne ne fait pas partie de l'organisme responsable. La coordination avec Sion 2026 s'effectue au niveau de l'administration et le Conseil-exécutif sera informé si nécessaire de l'état d'avancement des travaux.
12. Hormis d'éventuelles contributions, aucune affaire n'est aujourd'hui identifiée comme relevant de la compétence du Grand Conseil.
13. Les dépenses relevant de la compétence du Grand Conseil doivent être approuvées en 2018 conformément à la planification de Swiss Olympic. Afin que le Conseil-exécutif puisse soumettre la proposition correspondante, l'organisme responsable doit lui remettre une demande concrète comportant les détails nécessaires. Par ailleurs, une candidature ne sera possible que si la Confédération fournit une contribution financière substantielle à l'organisation des Jeux. Les décisions du Grand Conseil doivent donc être coordonnées avec celles de la Confédération.
14. La contribution d'un million de francs relève exclusivement de la compétence du Conseil-exécutif et ne sera donc pas soumise au Grand Conseil.

Destinataire

- Grand Conseil